

1.

QUI PEUT FAIRE LE SIGNALEMENT D'ALERTE?



Le rapport peut être envoyé par tout employé, directeur, manager, tiers qui interagit avec Epta (clients, fournisseurs, sous-traitants, etc.), bénévoles, stagiaires, alternants, demandeurs d'emploi, anciens salariés.



2.

QUE POUVEZ-VOUS SIGNALER?

Il est possible de signaler (également de manière anonyme, si le lanceur d'alerte le préfère) en toute bonne foi et au mieux de sa connaissance directe, des rapports détaillés fondés sur des éléments factuels précis et cohérents ainsi que sur des soupçons raisonnables, acquis dans le Contexte professionnel, qui sont ou peuvent être raisonnablement liés à la violation de:

Code d'éthique

● Politiques, directives et procédures du Groupe Epta

● Lois et règlements applicables

● Infractions prévues par le Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle conformément au Décret législatif italien 231/2001.

3.

COMMENT ENVOYER UN RAPPORT?

Le Dispositif d'alerte du Groupe Epta est disponible à l'adresse suivante:

<https://eptawhistleblowing.integrityline.com>



1 La plateforme garantit des mesures de sécurité adéquates pour protéger l'identité du lanceur d'alerte et pour assurer la confidentialité des informations fournies



2 Le lanceur d'alerte est tenu de remplir les sections pertinentes et de signaler les faits



3 Le lanceur d'alerte doit alors créer son propre mot de passe grâce auxquels il pourra vérifier le rapport envoyé, fournir des informations supplémentaires, interagir avec le responsable de l'audit interne et être tenu informé de l'état d'avancement du rapport d'alerte envoyé



4 Après avoir lu les informations sur le Traitement des Données Personnelles, il sera possible d'envoyer le rapport, un numéro d'identification sera transmis et une notification sera visible sur la plateforme comme accusé de réception



Pour tout problème technique lié à l'accès à la Plateforme, il est nécessaire de contacter le département informatique du Groupe Epta. Scannez ici le QR Code



4.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS L'ENVOI DU RAPPORT?

Le Rapport d'alerte est reçu par le responsable de l'audit interne qui:

Procède à une évaluation préliminaire du sujet et décide de commencer les investigations ou de classer le dossier (par exemple le Rapport d'alerte n'est manifestement pas fondé, ou n'est pas pertinent au regard de la présente Procédure)

Fournir au lanceur d'alerte un retour d'information dans un délai raisonnable qui ne doit pas dépasser 3 mois à compter de l'accusé de réception



A

B

C

S'il juge le rapport recevable, il gère le rapport, directement ou par l'implication d'autres fonctions de l'entreprise, selon le sujet du rapport

Avant d'envoyer le signalement, nous vous invitons à consulter la procédure complète régissant le processus de signalement publiée sur le site Internet d'Epta

Scannez le QR Code et consultez toute la documentation disponible



www.eptarefrigeration.com

Follow us on: by Epta